

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

TEOMi : Calcul de la taxe

A noter : Propriétaire comme locataire payent la TEOMi

Principe de la levée : 1 bac sorti = 1 bac levé

Volume du bac	Coût/levée
120 L*	1,72 €
140 L	2,00 €
240 L	3,43 €
360 L	5,15 €
770 L	11,01 €

*Ce bac n'est plus distribué



	Commune	Syndicat des communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	%	%	%	%	11%			
	Taux 2022	%	%	%	%	12%			
	Adresse								
	Base Cotisation					1600			
	Cotisations					218			
Variation en %	%	%	%	%	%	12%			
Propriétés non bâties	Commune	Syndicat des communes	Intercommunalité	Département	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
	Taux 2021	%	%	%	%	11%			
	Taux 2022	%	%	%	%	12%			
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base Etat						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :			
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 26€									

1) Le calcul de la part fixe

Le montant de votre TEOM se calcule en multipliant le taux (12% pour 2022) par votre base

Dans l'exemple ci-dessus : $1600 \times 0,12 = 192€$

2) Le calcul de la part incitative

Dans cet exemple, le bac à couvercle vert comptabilisé pour le calcul de la taxe a un volume de 140 litres. Chaque levée coûte donc 2€

Le bac a été sorti 13 fois entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 donc : $13 \times 2€ = 26€$

Le montant de ma TEOMi est donc de 218€ ($192€ + 26€ = 218€$)